

L'affaire de Moëlan

Un décret révoque de ses fonctions, M. Orvoën, maire de Moëlan.

Un de nos amis nous adresse le récit détaillé qu'on va lire de l'affaire de Moëlan :

Il y a six semaines, M. le Préfet du Finistère a invité le supérieur général des Frères à remplacer à Moëlan le directeur de l'école, qui est infirme et fatigué, par un frère capable de remplacer plus utilement ses fonctions.

Le **7 décembre courant**, le supérieur général n'ayant fait aucune proposition, M. le Préfet s'est décidé à nommer à Moëlan un instituteur suppléant pour remplacer le frère directeur devenu incapable et il a confié cet emploi à M. *Castel*, instituteur de Trégunc, pourvu du brevet supérieur et du certificat d'aptitude pédagogique, *un des plus remarquables instituteurs du département*.

M. *Castel*, il est vrai, est laïque, mais M. le Préfet ne pouvait faire choix d'un congréganiste, puisque les instituteurs de cette dernière catégorie doivent être présentés par leurs supérieurs généraux, suivant l'article 31 de la loi du 15 mars 1850.

M. l'Inspecteur primaire de Quimperlé a été chargé d'accompagner M. *Castel* à Moëlan, de le faire installer, et au besoin de l'installer lui-même dans ses fonctions.

Le 11 courant, à 9 heures du matin, il s'est présenté, accompagné de M. *Castel*, chez *Louis Le Scoazec*, qui remplit les fonctions de maire à la place du fameux M. *Orvoën*, révoqué ; il lui a remis une lettre de M. le Préfet l'invitant à installer l'instituteur suppléant, et il l'a prié de

l'accompagner à la mairie pour prendre connaissance de l'arrêté de nomination, recevoir des explications, s'il y avait lieu, procéder à l'installation.

L'adjoint-maire s'y est nettement refusé. Alors M. l'Inspecteur a usé de ses pouvoirs : il a installé M. *Castel* et l'a invité à prendre direction de la première classe. Le frère directeur était ainsi remplacé provisoirement. Quant au frère adjoint, chargé de la seconde classe, rien ne s'opposait à ce qu'il restât en fonctions ; mais il s'y est refusé et a quitté sa classe sur-le-champ. M. l'Inspecteur, qui avait prévu le cas, a installé dans la deuxième classe un adjoint dont il s'était fait accompagner, M. *Alexandre*, premier adjoint à Quimperlé, muni aussi de son brevet supérieur. Ainsi, à dix heures du matin, deux instituteurs laïques se trouvaient ainsi à la tête des classes. L'école a continué jusqu'à 11 heures, moment de la sortie.

A 11 h. 1/4 une trentaine de bambins, obéissant à un mot d'ordre, ont commencé à pousser des cris en face de l'école, pendant que d'autres rentraient en classe pour y prendre leurs cahiers et leurs livres ; les uns et les autres, encouragés par cinq ou six mégères, ont alors fait un charivari assourdissant. Peu à peu ils sont entrés dans la cour et ont envahi le vestibule de l'école en hurlant et en sifflant.

M. l'Inspecteur a fait évacuer les lieux et est rentré à l'école pour continuer le récolement du mobilier scolaire. Les deux instituteurs, qui étaient restés dans la cour, ont été atteints par des pierres lancées de la rue. Vers 1 h. 1/2, les cris ont diminué et ont cessé à 2 heures.

Nous devons constater que les Frères ont assisté à cette scène sans dire un mot ni faire un geste de désapprobation.

Le reste de la soirée a été calme. Mais des faits plus graves se sont produits vers 5h.1/2, immédiatement après le départ de M. l'Inspecteur primaire.

Une troupe d'environ 50 paysans, ivres la plupart, venus de la section du maire, a envahi la maison de M. *Barbe*, délégué cantonal.

De là elle s'est portée devant la maison d'école en vociférant. L'instituteur, qui sortait pour aller dîner, a été entouré, bousculé, saisi et frappé à coups de poing ; heureusement une porte s'est ouverte pour le recevoir; autrement il eût été tué par ces furieux.

La bande a parcouru ensuite les rues jusqu'à 10 heures du soir, criant: « *A bas les laïques* », et ne s'arrêtant que pour boire dans les auberges.

On a vu les prêtres de la paroisse se promenant d'un air satisfait ; il y avait de quoi !

Le **lendemain matin, mardi**, les instituteurs ont ouvert leurs classes à l'heure habituelle. Vers 9 heures, un rassemblement de paysans a commencé à se former; à 10 heures, il y en avait une trentaine, auxquels s'est joint M. *de Beaumont*. A 10 h. 1/2, M. l'Inspecteur primaire a traversé plusieurs fois les rangs sans qu'ils ouvrissent la bouche.

Vers midi 1/2, M. *Alexandre* est allé de sa pension à l'école ; à peine était-il dans le vestibule de la maison commune qu'il a été entouré par des paysans dont le nombre s'est élevé en un instant à environ 150. Ils voulaient les clefs des classes sous prétexte de prendre les livres de leurs enfants, mais en réalité pour empêcher les instituteurs de continuer l'école.

Un nommé *Guillet*, sorte d'avocat de campagne, lui a fait un discours, qui peut se résumer ainsi : « Vous êtes un intrus, nous ne voulons pas d'école athée, et si vous ne livrez pas les clefs, votre vie est en danger, etc... ».

Le directeur, M. *Castel*, qui est arrivé ensuite, a dû subir une harangue semblable.

Les deux instituteurs se sont dégagés, non sans peine, en annonçant qu'il n'y avait pas d'école le soir, à cause du tapage fait dans le voisinage des classes. La foule a applaudi et l'histriion de la troupe s'est écrié: « *Pas d'école ce soir, ni demain, ni jamais ; ils vont s'en aller.* »

A peine les instituteurs étaient rentrés chez eux que leur chambre a été envahie par une bande de femmes, conduites par la fille du maire, jeune personne de 18 ans. Elle voulait les clefs de l'école pour y prendre les fournitures de ses *enfants* !

Ne pouvant s'en débarrasser, M. *Castel* est descendu dans la cuisine, suivi par la meute hurlante, puis, profitant d'un moment où l'escalier était libre, il est remonté lestement chez lui et s'y est barricadé ; les commères, se voyant jouées, ont poussé des cris sauvages et se sont installées au rez-de-chaussée pour attendre leur proie.

Me *Guillet* est venu ensuite essayer de faire sortir les instituteurs et de s'introduire chez eux ; sa bande le suivait à distance. M. *Castel* a refusé de le recevoir et a déclaré très haut qu'il ferait feu sur toute personne qui tenterait de s'introduire chez lui par force. Cette menace a calmé les mutins, qui sont allés rejoindre les femmes et vider des chopines ; il y avait environ 200 personnes dans la maison et dans les alentours.

Deux gendarmes de Pont-Aven sont arrivés à 5h. 1/2 et cinq de Quimperlé à 6h.1/2. La foule s'est alors calmée et la tranquillité était rétablie vers 10 heures du soir.

Le mercredi, deux gendarmes se sont portés à la mairie à 7h. 1|2 du matin. A 8 heures, l'Inspecteur primaire a conduit les instituteurs à

l'école ; MM. *de Beaumont et Guillet* se trouvaient déjà dans la maison commune avec une quarantaine de paysans, la plupart tenanciers ou ouvriers du premier. La bande est entrée dans le vestibule à la suite des élèves.

M. *de Beaumont* s'est plaint à M. l'inspecteur de la violence que la présence des instituteurs laïques faisait *aux sentiments chrétiens des habitants* de la commune. L'inspecteur lui a répondu de porter ses plaintes au supérieur général des frères qui avait mis le préfet dans la nécessité d'assurer le service de l'école par la nomination d'un maître valide.

Me *Guillet* a ensuite commencé une harangue bouffonne que la gendarmerie a interrompue en faisant évacuer les issues de la maison.

La foule a augmenté dans les rues et surtout dans les auberges sans cependant crier ni menacer comme la veille. M. *Lorois*, candidat perpétuel à la députation, et le fameux abbé *Canivet*, de Clohars-Carnoët, sont venus dans l'après-midi rejoindre les *de Beaumont, Guillet* et *Orvoën*. Mais l'aspect des tricornes avait attiédi la fougue des émeutiers qui regagnaient, leurs pénates, un à un, l'oreille basse, aussitôt qu'ils ne se voyaient plus surveillés par leurs maîtres et seigneurs. L'arrivée, vers 3 heures du soir, de M. le procureur de la République de Quimperlé et de M. le juge d'instruction a accéléré la débandade. A 5 heures, la tranquillité était rétablie et la nuit a été parfaitement calme.

Le jeudi, les instituteurs sont allés passer la journée à Quimperlé; les hurleurs n'ont pas paru au bourg. Dans la matinée les gendarmes ont procédé à l'arrestation des frères *Noël*, deux des hommes qui avaient frappé l'instituteur, et les ont conduits à la prison de Quimperlé.

Vendredi 15. — Calme complet. MM. *Beaumont, Guillet et Orvoën* n'ont pas paru.

Samedi 16. — Il devait y avoir une manifestation, à l'occasion de la remise, par le frère Thénénan, à M. *Castel*, des clefs du local personnel de l'instituteur.

A midi moins 1/4, les trois vicaires de Moëlan sont allés se placer sur le perron de la maison commune.

A midi, l'inspecteur primaire et l'instituteur se sont rendus dans la salle à manger du frère Thénénan ; celui-ci a remis les clefs, et M. *Castel* en a donné un reçu. Il n'a pas été échangé plus de 20 paroles.

Pendant ce temps deux gendarmes étaient arrivés dans la cour extérieure de l'école.

Les vicaires n'avaient pas fait un mouvement. L'opération de la remise des clefs achevée, l'un des vicaires a dit : « Allons, mon cher frère, puisque vous avez fini, allons-nous-en ». Prêtres et frères sont partis sans que personne ait songé à leur faire cortège, ni à les saluer d'un mot de regret. Le reste de la journée a été tranquille.

Dimanche 17. — Le lendemain matin, le Conseil municipal s'est réuni, à 8 heures du matin, pour délibérer sur le choix qu'il convenait de faire de maîtres laïques ou congréganistes pour diriger l'école, conformément à l'ordre de M. le Sous-Préfet, en date du 7 décembre courant. On devine quelle a été la délibération prise, les termes d'ailleurs en avaient été arrêtés la veille, dans une réunion, entre les fortes têtes de Moëlan et lieux voisins.

On comptait sur des sermons fortement épicés et sur une nouvelle poussée d'ivrognes.

Cinq gendarmes étaient arrivés à 6 heures du matin: le coup a raté. Aux messes de 7h et de 8 heures, pas un mot ; à celle de 11 heures,

quelques mots sur les devoirs de donner aux enfants une instruction chrétienne.

Vers midi, un architecte est venu étudier la construction d'une école libre. A la bonne heure ! Voilà comment nous entendons la vengeance.

Lundi soir, il y avait à l'école 48 élèves présents sur 217 inscrits ; mardi 15 et samedi 108.

Les esprits sont calmes maintenant ; et la tragi-comédie des potentats Moëlanais est finie.

Les barriques d'eau-de-vie seraient inutiles aujourd'hui à causer des désordres dans la rue. S'il y a du bruit dans les auberges, c'est entre larrons : ils s'accusent mutuellement de la dégoûtante besogne qu'ils ont faite, et pas un ne songe à recommencer.

Un devoir s'impose aujourd'hui à l'autorité : c'est de rechercher non-seulement les instruments, mais surtout les auteurs des troubles, des désordres, des brutalités; c'est de rechercher ceux qui ont payé les barriques d'eau-de-vie bues, ceux qui ont donné des conseils dans la rue et des ordres dans les cabarets, ceux qui, ne pouvant prendre une part active au tumulte, avaient envoyé leurs bonnes et leurs domestiques pour y pourvoir.

Le Finistère, 20 décembre 1882
